



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 16865

Texte de la question

M. Patrick Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation de la filière sciences économiques et sociales des lycées. Le rapport Meirieu envisage de réduire l'horaire en classe de seconde à trois heures par semaine pendant un trimestre ou à une heure sur l'année. En ce qui concerne les classes de première et de terminale, l'enseignement est menacé de marginalisation en termes d'horaires mais aussi d'effectifs. De plus, le nombre de postes aux concours de recrutement des enseignants a considérablement baissé, ce qui confirme la remise en cause de cet enseignement, malgré la réussite des bacheliers de la filière dans l'enseignement supérieur. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin que les horaires soient maintenus en classe de seconde et que soit levée l'ambiguïté sur l'avenir de la filière ES.

Texte de la réponse

Les rumeurs faisant état d'une éventuelle suppression de la filière économique et sociale de la voie générale du lycée sont sans fondement. Les partenaires concernés, et notamment l'association des professeurs de sciences économiques et sociales, ont reçu toutes les informations utiles au cours de multiples entretiens. La journée consacrée à cette discipline, organisée à Rennes par M. le professeur Daniel Cohen, a seulement indiqué que des discussions demeurent indispensables pour surmonter les divergences sur la place et la nature des mathématiques à enseigner, sur l'articulation entre sociologie et économie, sur l'harmonisation indispensable de l'histoire et de la géographie avec les sciences sociales. Les enseignants seront bien sûr associés à ce travail constructif.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Leroy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16865

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 1998, page 3854

Réponse publiée le : 28 septembre 1998, page 5300